

Contrat de Ville - Quartier Palente-Orchamps - Convention d'occupation et de gestion du domaine SAFC

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du contrat de ville, la Ville de Besançon s'est engagée à réaliser diverses opérations d'aménagement, notamment une requalification des abords des immeubles HLM.

Concernant le quartier de Palente, le programme de travaux 1996 prévoit les réaménagements de la place Olof Palme, du square Debussy et la restructuration de l'allée des Myosotis.

Ces travaux étant réalisés sur certains terrains appartenant à la SAFC, il convient de définir les modalités d'intervention dans le cadre d'une convention à établir entre la SAFC et la Ville de Besançon.

De même pour la gestion future de ces nouveaux équipements, la SAFC et la Ville de Besançon s'engagent mutuellement à assurer respectivement la gestion et l'entretien des équipements et espaces réalisés sur leurs domanialités, ce même si celles-ci évoluent dans le temps.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention avec la SAFC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 3 mars 1997.